

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Perspectives sous-régionales sur le thème de la session :****« Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité »****Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de l'Asie et du Pacifique : perspectives sous-régionales****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document passe en revue les problèmes et les défis persistants et émergents qui se posent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les cinq sous-régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. On y trouve des exemples de mesures prises par les membres, les membres associés, le secrétariat et les partenaires de développement pour relever ces défis grâce à la coopération et à l'intégration économiques sous-régionales, guidées par la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Le document comprend également un examen des perspectives sous-régionales sur le thème de la soixante-quinzième session de la Commission, « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

La Commission est invitée à examiner le présent document et à donner des orientations pour les travaux futurs du secrétariat dans ce domaine.

- I. Asie de l'Est et du Nord-Est**
- A. Problèmes et défis persistants et émergents dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**
- 1. Résilience aux catastrophes**

1. L'Asie de l'Est et du Nord-Est est sujette aux catastrophes naturelles. Environ 1,76 milliard de personnes dans la sous-région ont été touchées par des catastrophes naturelles au cours des vingt dernières années (2000-2018), soit plus de 50 % de la population touchée dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Au cours de la même période, la sous-région a subi plus de 70 % des dommages économiques estimés en Asie et dans le Pacifique, principalement en raison de l'exposition des actifs des grandes économies. Les villes côtières sont souvent frappées par des typhons et d'autres risques côtiers,

\* ESCAP/75/L.1.

et de nombreuses villes côtières, en particulier sur la côte est de la Chine, connaissent une croissance rapide. La Chine et le Japon sont également exposés à des risques sismiques élevés, dans la mesure où d'importantes lignes de faille se trouvent sous des zones habitées. La sécheresse dévaste souvent la production agricole et la végétation naturelle de la République populaire démocratique de Corée et de la Mongolie, et cette dernière souffre également de conditions hivernales rigoureuses appelées le *dzud*<sup>1</sup>. Il a été signalé que plus de 1,1 million de têtes de bétail ont été perdues en Mongolie à cause du *dzud* durant l'hiver 2017-2018. En outre, la sécheresse est associée à des épisodes intenses de tempêtes de sable et de poussière dans le nord-ouest de la Chine et en Mongolie, qui affectent les activités économiques et la santé des populations dans les régions sources ainsi que dans les pays voisins.

## 2. Évolution démographique

2. La sous-région est à l'avant-garde de la transition démographique. Avec de faibles taux de fécondité et de mortalité (longue espérance de vie), la proportion de personnes âgées dans la population augmente rapidement ; elle a augmenté de plus de 50 % au cours des vingt dernières années. Selon les projections, d'ici à 2050, plus de 40 % de la population aura 60 ans ou plus au Japon et en République de Corée, et plus de 35 % en Chine. En 2018, déjà plus d'un quart de la population japonaise avait plus de 65 ans, soit près de la moitié de la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans). Le rythme et l'ampleur de l'évolution démographique suscitent de sérieuses préoccupations quant à la façon dont la société et l'économie font face à cette évolution. La pression sur les ressources budgétaires et humaines pour soutenir une population âgée s'intensifie alors que la main-d'œuvre qui doit les soutenir diminue, de sorte que le bien-être de la population âgée est menacé si la société ne parvient pas à faire face à l'accroissement potentiel des inégalités et de la pauvreté relative chez les personnes âgées et à leur vulnérabilité face aux catastrophes, entre autres problèmes. L'absence d'un cadre de vie adapté aux personnes âgées, comportant des infrastructures ainsi que des moyens de participation sociale, économique et politique, réduira également la contribution des personnes âgées à la société.

## 3. Connectivité

3. Les transports et la connectivité énergétique ne sont pas au même niveau, tant s'en faut, que celui de l'intégration économique de la sous-région. Il y a des chaînons manquants essentiels dans les réseaux routier et ferroviaire, en particulier en République populaire démocratique de Corée et en Mongolie. Si les ruptures dans les liaisons physiques routières et ferroviaires créent un goulet d'étranglement évident pour le transport en transit, les obstacles non physiques et institutionnels sont tout aussi lourds et coûteux pour le transport transfrontière. Malgré le fort potentiel de complémentarités dans la production et la consommation d'électricité entre les États membres, l'interconnexion électrique bilatérale n'existe qu'à petite échelle et la possibilité de réduire les coûts économiques et environnementaux dans le secteur de l'électricité est ainsi perdue.

---

<sup>1</sup> Le *dzud* est un phénomène de sécheresse qui détériore les pâturages, et nuit de ce fait gravement aux moyens de subsistance des nomades éleveurs de bétail, et qui est suivi d'un hiver rigoureux qui décime les troupeaux déjà affaiblis.

## **B. Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité**

4. En dépit des bons résultats en termes de développement socioéconomique, la sous-région se heurte à divers problèmes en ce qui concerne l'autonomisation des populations, l'inclusion et l'égalité, quel que soit le statut économique des pays en question. L'objectif de développement durable n° 8 (Travail décent et croissance économique) est important dans le contexte de l'évolution démographique et de la connectivité. La croissance économique substantielle de la sous-région ne s'est pas traduite par une augmentation équivalente des emplois décents. Le taux d'emplois précaires reste élevé et les inégalités sur le marché du travail (par exemple, celles qui touchent les femmes ou les jeunes défavorisés) persistent. Cependant, le travail décent n'est pas seulement une question d'emploi, il a divers aspects : un travail productif et intéressant, ainsi que l'inclusion et l'autonomisation des personnes sur le lieu de travail. L'augmentation du nombre d'emplois décents aurait des répercussions positives sur l'évolution démographique, car le vieillissement de la population va entraîner une diminution de la population active et, par conséquent, ralentir la croissance économique. Ainsi, le fait de garantir des emplois décents à tous, y compris aux groupes vulnérables, pourrait atténuer l'impact de la contraction de la main-d'œuvre.

## **C. Faire face aux problèmes et aux défis émergents grâce à la coopération et à l'intégration économiques sous-régionales, conformément à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique**

### **1. Renforcement de la résilience aux catastrophes : coopération sous-régionale pour le renforcement des capacités en matière de surveillance des catastrophes et de systèmes d'alerte rapide**

5. Outre le renforcement des mesures nationales visant à faire face aux défis posés par les catastrophes naturelles, les États membres participent activement aux plateformes de coopération sous-régionales et régionales pour le partage de solutions politiques et techniques. Par exemple, pour faire face aux risques hydrométéorologiques, le Gouvernement de la République de Corée a contribué à l'installation de systèmes d'alerte rapide aux crues soudaines en République démocratique populaire lao, aux Philippines et au Viet Nam par l'intermédiaire du Comité CESAP/OMM des typhons. Dans le cadre du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, les Gouvernements mongol et chinois ont mené des activités de coopération technique pour renforcer les capacités institutionnelles de la Mongolie en matière de suivi et d'alerte rapide en cas de sécheresse et de *dzud*. Cette coopération doit être étendue à d'autres pays aux prises avec des problèmes similaires en renforçant la coopération sous-régionale et régionale, afin d'aider les pays à préserver les acquis difficilement obtenus en matière de développement et à mieux gérer les risques de catastrophe existants ainsi que les incertitudes liées aux conditions climatiques changeantes.

### **2. Faire face aux problèmes que pose l'évolution démographique**

6. Les principales préoccupations liées au vieillissement de la population sont le versement de pensions ou d'autres indemnités de protection sociale et la prestation de services de santé aux personnes âgées, ainsi que la capacité de financer ces systèmes par le biais de la main-d'œuvre productive. La plupart des pays ont mis en place une couverture universelle pour les systèmes de retraite et de soins de santé, bien que dans certains cas, cela va peser de plus

en plus sur le budget de l'État. Au Japon, où le ratio dette/produit intérieur brut (PIB) est d'environ 240 % et où 20 % du PIB est consacré aux pensions et aux services de santé des personnes âgées, le Gouvernement a annoncé son intention de porter de 8 % à 10 % les taxes à la consommation, pour réduire en partie le déficit budgétaire. Les Gouvernements du Japon et de la République de Corée ont toutefois été en mesure d'améliorer légèrement le taux d'activité des femmes afin d'atténuer certains des effets du vieillissement de la population sur la population active. Certains pays se sont également tournés vers les technologies d'avant-garde, en particulier les technologies d'assistance à domicile, pour améliorer les services de soins de santé aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ce qui permettrait à davantage de personnes âgées d'accomplir leurs tâches quotidiennes de façon autonome en restant chez elles<sup>2</sup>.

### **3. Promouvoir la connectivité**

7. Les Gouvernements de la Chine, de la Fédération de Russie et de la Mongolie ont commencé à appliquer l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique, qui est entré en vigueur en septembre 2018. L'Accord jette les bases d'une coopération trilatérale visant à promouvoir le commerce en accordant aux transporteurs le droit d'effectuer des transports routiers internationaux sur leurs territoires nationaux respectifs le long des routes 3 et 4 du Réseau routier asiatique. La coopération trilatérale pourrait être étendue à d'autres membres sous-régionaux, notamment à la République populaire démocratique de Corée et à la République de Corée, afin de créer des liaisons routières et ferroviaires à l'échelle sous-régionale. En ce qui concerne la connectivité énergétique, les gouvernements de la plupart des États membres se sont récemment orientés vers l'interconnexion des réseaux électriques au niveau sous-régional, et les principales parties prenantes ont lancé une plateforme de dialogue à cet égard, le Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine, avec l'aide du secrétariat.

## **II. Asie du Nord et Asie centrale**

### **A. Problèmes et défis persistants et émergents dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030**

8. Les pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale sont peu peuplés, géographiquement éloignés des grands centres économiques et, dans de nombreux cas, enclavés. Compte tenu de leur situation géographique, la croissance économique et l'emploi ont tendance à fluctuer car leurs économies reposent sur un petit nombre de secteurs et sont axées sur les matières premières et les industries extractives. À l'exception de la Fédération de Russie, leurs populations sont généralement jeunes. Ces facteurs démographiques, géographiques et économiques entravent les efforts qu'ils déploient pour remédier aux inégalités, en termes de possibilités et de résultats, ainsi que pour mettre en œuvre, d'un point de vue global, le Programme 2030.

9. La plupart des pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale étant enclavés, la mise en place d'infrastructures résilientes (objectif 9) reste une priorité. Leur éloignement géographique des principaux centres économiques de l'Asie et du Pacifique et le coût élevé du commerce et des transports qui en résulte

---

<sup>2</sup> *Evolution of Science, Technology and Innovation Policies for Sustainable Development: The Experiences of China, Japan, the Republic of Korea and Singapore* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.19. II.F.4).

continuent d'entraver leur intégration économique. L'amélioration de la connectivité par le renforcement des infrastructures et de la logistique dans les domaines du transport, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, conformément au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, pourrait améliorer leurs perspectives d'intégration dans la sous-région ainsi qu'avec les sous-régions de l'Asie de l'Est et du Nord-Est et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

10. Compte tenu de la jeunesse de leur population, une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (objectif 8) demeurent essentiels. Du fait de la transition d'une économie planifiée à une économie de marché, le secteur public de ces pays est généralement large, en particulier dans des secteurs tels que ceux du pétrole, du gaz et des métaux. Les fluctuations de la demande mondiale et des prix des produits de base influent lourdement tant sur la croissance économique que sur l'emploi. Face à de telles difficultés, la transformation économique structurelle ne se fera pas sans le renforcement des capacités de production fondé sur l'expansion du secteur privé et la diversification découlant de la pénétration de secteurs connexes à plus forte valeur ajoutée. Il faudrait pour cela améliorer l'accès au financement et élaborer des stratégies nationales visant à améliorer la productivité, l'efficacité et la compétitivité dans les secteurs agricole et manufacturier, ainsi que dans celui des services. Une telle transformation économique est fondamentale si l'on veut que ces pays puissent tirer parti des nouvelles possibilités résultant d'infrastructures renforcées.

11. Contrairement à d'autres sous-régions de l'Asie et du Pacifique, l'inégalité, définie en termes d'accès aux différentes possibilités, reste relativement faible. Le passage à l'économie de marché s'est toutefois traduit par une augmentation des inégalités entre générations, en partie du fait de l'amélioration de l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la protection sociale, au financement et à l'emploi pour ceux qui en ont les moyens en termes de connaissances, de revenus ou d'accès géographique. L'inégalité entre les sexes, s'agissant des revenus et de la prise de décision, persiste, les salaires moyens des femmes étant nettement inférieurs à ceux des hommes. La présence de zones géographiques peu peuplées, d'une part, limite l'accès des populations aux services sociaux, et, d'autre part, augmente le coût des prestations, ce qui entraîne des différences importantes dans la qualité de vie entre les communautés rurales et les communautés urbaines. Enfin, la transformation économique structurelle continue ainsi que la démographie sont à l'origine des migrations. La Fédération de Russie, dont l'économie est la plus importante et dont la population vieillit, est un important pays d'accueil des migrants et une source de transferts de fonds vers des pays comme le Kirghizistan et le Tadjikistan. Son faible taux de fécondité, conjugué à la nécessité de soutenir la croissance économique, donne à penser que cette tendance va se poursuivre. Dans ces circonstances, la réduction des inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre (objectif 10) demeure une priorité en Asie du Nord et en Asie centrale dans la mesure où la cohésion sociale et le développement économique à long terme risquent d'en souffrir si les autorités n'y prêtent pas attention.

## **B. Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité**

12. Les objectifs suivants : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous (objectif 8), bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous, et encourager l'innovation (objectif 9) et réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10) pourraient permettre la réalisation globale du Programme 2030 en donnant aux populations des moyens d'action.

13. Donner des moyens d'action à la population nécessite de mettre en œuvre plusieurs mesures en parallèle. L'amélioration de la connectivité grâce au développement des infrastructures, d'une part, renforcerait l'intégration régionale et, d'autre part, faciliterait l'accès aux services sociaux et financiers ainsi qu'à l'emploi, en particulier pour les populations des communautés rurales isolées. La transformation économique structurelle non seulement favoriserait une croissance économique soutenue ainsi que le plein emploi productif mais par ailleurs donnerait aux individus, en particulier à ceux du secteur privé, les moyens de contribuer à ce changement. L'amélioration de l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la protection sociale, au financement et à l'emploi de l'ensemble de la population et pas uniquement de ceux qui en ont les moyens, réduirait les inégalités dans la mesure où plus de gens pourraient se saisir de nouvelles opportunités.

## **C. Faire face aux problèmes et aux défis émergents grâce à la coopération et à l'intégration économiques sous-régionales, conformément à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique**

14. Pour relever les défis associés à la situation géographique, à la structure économique et aux inégalités naissantes, la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique a fait ressortir que la coopération régionale était indispensable pour améliorer la connectivité, donner accès au financement et ne laisser personne de côté (développement social).

### **1. Connectivité aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030**

15. S'agissant des défis associés à la situation géographique, la Feuille de route régionale préconise d'améliorer la connectivité, en partie par le biais de l'expansion et de l'intégration du Réseau routier asiatique, du Réseau du Chemin de fer transasiatique et du réseau des ports secs. Cette intégration permettrait d'étendre la connectivité ; de mettre en œuvre des cadres régionaux de facilitation des transports et d'autres normes techniques pour rendre opérationnelle la connectivité des transports ; d'élaborer des normes régionales, notamment d'harmoniser les normes techniques applicables aux infrastructures de transport, de créer un indice de transport urbain durable, de définir des objectifs, des cibles et des indicateurs régionaux en matière de sécurité routière et de produire des manuels de sécurité routière.

16. Les couloirs de transport offrent un modèle de connectivité et de compétitivité accrues non seulement en Asie du Nord et en Asie centrale, mais aussi dans la région. L'expansion et l'intégration du Réseau routier asiatique et du Réseau du Chemin de fer transasiatique à des ports secs d'importance internationale pourraient permettre de mettre en place l'infrastructure nécessaire à une connectivité intermodale ininterrompue, et la mise en place

de mesures et de cadres régionaux visant à faciliter les transports, y compris l'harmonisation des normes techniques, pourrait en simplifier l'exploitation. Depuis l'adoption de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique, le pourcentage de tronçons routiers de classe I dans les États membres du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale est passé de 1 % à 8,8 % du réseau, tandis que la proportion de tronçons ne satisfaisant pas à la classe III, niveau minimum souhaitable, est passée de 29 % à 11,1 % pendant la période 2004-2017<sup>3</sup>. Dans le même temps, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, ainsi que la Turquie voisine, ont achevé en 2017 le projet ferroviaire Bakou-Tbilissi-Kars, y compris la construction des 98 km manquants sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique. L'Initiative « une ceinture et une route » ainsi que d'autres initiatives liées aux transports promues par l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Union économique eurasiatique et d'autres contribuent à renforcer encore la connectivité dans la sous-région et au-delà.

17. Outre la mise en place de l'indice de transport urbain durable, cadre d'indicateurs visant à évaluer les dimensions sociale, économique et environnementale des transports urbains, le secrétariat a également épaulé les États membres pour la réalisation de leurs activités visant à réduire de moitié les décès et les blessures graves sur les routes de l'Asie et du Pacifique en leur fournissant des orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques définies dans les objectifs, cibles et indicateurs régionaux en matière de sécurité routière pour l'Asie et le Pacifique (2016-2020), ainsi que des outils d'évaluation permettant de mesurer les progrès aux niveaux national et régional.

## 2. Financement

18. Le financement est un moyen déterminant pour l'amélioration de la connectivité et la restructuration de l'économie. La Feuille de route régionale préconise a) de faire en sorte que le financement du développement renforce les connaissances régionales quant au financement des infrastructures, y compris au moyen de partenariats public-privé ; b) de canaliser le financement du développement dans des domaines tels que la mobilisation des ressources intérieures ; c) de développer la capacité de mobilisation de ressources intérieures et internationales ; d) de renforcer les partenariats au service d'une coopération de développement efficace et e) de promouvoir l'inclusion financière.

19. Malgré leurs besoins de financement, les pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale sont souvent limités par des budgets publics insuffisants, une dette publique, des cadres réglementaires, des capacités institutionnelles et des marchés financiers insuffisamment développés. Pour faire face à ces contraintes, un certain nombre de réformes ont été mises en place, notamment les suivantes :

a) **Mobilisation de ressources nationales et internationales.** Le gouvernement étant la principale source de financement du développement, il y a lieu d'augmenter la collecte de recettes fiscales et de faire des réformes dans le domaine de la dépense publique, afin de disposer de ressources pour le développement des infrastructures. Par ailleurs, la création du Centre financier international d'Astana (Kazakhstan) devrait accroître les investissements

<sup>3</sup> Les membres du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sont l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

directs étrangers à destination de l'Asie centrale du fait de la mise en place d'un marché financier compétitif, efficace et transparent ;

b) **Financement du secteur privé grâce à des partenariats public-privé et financement des petites et moyennes entreprises.** Compte tenu de l'ampleur des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030, la participation du secteur privé est essentielle. Toutefois, en raison des risques inhérents aux projets publics, il est nécessaire d'améliorer la gestion des coûts et des risques, l'utilisation des actifs et les cadres réglementaires afin de favoriser de tels partenariats. De même, alors que la plupart des personnes sont employées dans des petites et moyennes entreprises, nombre de ces entreprises ne sont pas en mesure d'accéder au secteur financier formel car elles ne sont pas reconnues comme des entités juridiques, ont des antécédents financiers limités ou manquent d'actifs importants susceptibles d'être utilisés comme garantie. À titre d'exemples, pour remédier à ce problème, le Gouvernement kazakh a créé le Fonds « Damu » de développement de l'esprit d'entreprise pour renforcer l'inclusion financière, et la Banque nationale du Kirghizistan, dans le cadre de sa stratégie de développement du secteur bancaire, a encouragé l'éducation financière, accru sa pénétration du marché, notamment dans les zones reculées, et ciblé des segments auparavant exclus en fournissant des fonds subventionnés par l'intermédiaire des banques commerciales. Ces mesures visent à stimuler la croissance économique et à réduire la pauvreté en améliorant l'accès aux services financiers.

20. Parallèlement à ces mesures, des réformes structurelles visant à diversifier l'économie, à développer le secteur privé et à accroître l'investissement dans l'innovation et le capital humain ont été adoptées afin que la croissance future soit non seulement plus forte mais aussi plus durable et inclusive. Une meilleure utilisation de la technologie pourrait encore davantage réduire les insuffisances systémiques et améliorer la transparence dans le secteur public. Le succès de la mise en œuvre de ces réformes dépendra toutefois d'une hiérarchisation et d'un ordonnancement appropriés des priorités, ainsi que de la cohérence et de l'orientation des politiques.

### 3. Ne laisser personne de côté (développement social)

21. Pour veiller à ne laisser personne de côté, la Feuille de route régionale invite les États à : a) promouvoir la défense des politiques pour lutter contre les inégalités, réduire la pauvreté et renforcer la protection sociale, y compris pour les personnes handicapées, afin d'accroître la résilience socioéconomique ; b) appuyer les politiques, stratégies et programmes multisectoriels destinés à mettre en œuvre le Programme 2030, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; c) faire face au chômage et au sous-emploi des jeunes, y compris en rapprochant les connaissances et compétences des jeunes des besoins du marché du travail ; d) adopter des politiques visant à traiter le vieillissement de la population ; e) mettre en œuvre la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et f) établir des relations plus étroites entre migrations internationales et développement, y compris par une gestion plus efficace des migrations.

22. Les pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale ont donc mis l'accent sur la création de conditions sociales et économiques favorables aux familles, en particulier dans les zones rurales, ainsi que sur l'autonomisation économique des femmes. Le Gouvernement de la Fédération de Russie, par exemple, a



accru son aide aux familles à faible revenu ayant des enfants et révisé le code fiscal afin de réduire le risque de pauvreté, tandis que le Gouvernement du Kazakhstan versera des allocations pour les services de garde d'enfants aux femmes et aux hommes qui ont un emploi, venant s'ajouter aux prestations déjà versées aux différents groupes sociaux. En donnant davantage de moyens d'action aux femmes sur le plan économique, notamment grâce à un engagement accru du secteur privé, et en leur fournissant une protection sociale, il serait également possible de lutter contre les inégalités et la pauvreté. Le travail domestique non rémunéré devra également être reconnu comme étant économiquement productif si l'on veut que ces contributions, principalement fournies par les femmes, soient prises en compte dans le calcul des pensions. De telles mesures seront nécessaires si l'on veut que la parité femmes-hommes soit une réalité, conformément au Programme 2030.

### III. Le Pacifique

#### A. Problèmes et défis persistants et émergents dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030

23. Les changements climatiques et les risques de catastrophe qui y sont associés demeurent la priorité absolue des pays insulaires du Pacifique dans la mesure où ces changements constituent une menace existentielle qui cause des pertes et des dommages irréversibles aux communautés, aux moyens de subsistance et aux milieux naturels du Pacifique. Les petits pays insulaires du Pacifique ont été les premiers à plaider en faveur de changements urgents et sans précédent nécessaires pour que le réchauffement de la planète ne dépasse pas 1,5 degré. Le réchauffement accru amplifiera l'exposition des atolls et des zones côtières basses aux risques associés à l'élévation du niveau de la mer, auxquels sont exposés les communautés et les systèmes écologiques, notamment l'intrusion accrue d'eau salée, les inondations et les dommages aux infrastructures. Les pays insulaires du Pacifique comptent parmi ceux qui sont les plus exposés aux catastrophes naturelles. La vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles se traduit déjà dans les schémas migratoires du Pacifique, notamment les déplacements de population et les délocalisations prévues. Les changements climatiques aggravent les conséquences des problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance sous-jacents. Les mesures d'adaptation, appuyées par les processus nationaux de planification et de budgétisation, doivent faire en sorte que les investissements publics aient un impact positif sur la croissance et le développement durables, tout en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des groupes vulnérables.

24. L'élévation de la température des océans et l'augmentation de l'acidité et la baisse du niveau d'oxygène des eaux qui en découlent devraient entraîner des pertes importantes des récifs coralliens, des mangroves, des herbiers marins et des habitats intertidaux, qui fournissent abri et nourriture aux poissons et crustacés côtiers, ce qui fait peser une grave menace sur les plans de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance et du développement économique. Ces éléments interagissent avec des problèmes tels que la surpêche, la destruction des habitats et les plastiques marins, nuisent à la biodiversité et aux écosystèmes marins et compromettent leurs fonctions et les services rendus aux êtres humains. La consommation nationale de poisson dans le Pacifique est trois à quatre fois supérieure à la moyenne mondiale, et la pêche représente une part importante des exportations (plus de 50 % des exportations totales dans la moitié des États de la région). L'exploitation minière en eau profonde risque de saper encore davantage la résilience des écosystèmes marins.

25. L'exclusion sociale et l'inégalité sont toujours d'actualité, en particulier en ce qui concerne l'accès aux services et aux moyens de subsistance, accentuant ainsi la vulnérabilité et l'insécurité. L'isolement géographique, l'éloignement des marchés, les secteurs privés de faible ampleur, le développement restreint des compétences et de l'esprit d'entreprise, le coût élevé de toute initiative commerciale et la faible connectivité continuent de poser un défi à tous les pays du Pacifique. Pour les femmes, ces problèmes sont accentués par le manque d'accès à des services de santé et d'éducation de qualité et une représentation insuffisante dans des rôles prépondérants à l'échelle de la région ; ces multiples obstacles intrinsèquement liés sont un frein à l'égalité. Les femmes ont un taux de mortalité plus élevé pendant les catastrophes naturelles, et la réinstallation forcée les expose à des risques pour leur sécurité. La fréquence des actes de violence à l'égard des femmes est la plus élevée au monde : plus de 60 % des femmes et des filles ont été victimes d'actes de violence commis par un partenaire intime ou un membre de leur famille, et les femmes et les filles handicapées sont encore plus exposées aux violences physiques et sexuelles que celles qui ne le sont pas.

26. Les inégalités touchant les groupes de population marginalisés et les communautés éloignées sont de plus en plus grandes. Les personnes âgées et les autres groupes vulnérables sont plus susceptibles de tomber dans la misère et la pauvreté. Jusqu'à tout récemment, le handicap était en grande partie un problème invisible, avec peu de données officielles précises sur sa prévalence, peu de services et un environnement physique difficile pour les personnes handicapées. Dans le Pacifique, où elles sont au nombre de 1,5 million, elles sont parmi les plus pauvres et les plus marginalisées au sein de leurs communautés. Elles sont surreprésentées chez les personnes vivant dans la pauvreté et sous-représentées dans la vie sociale, économique et publique, notamment dans le processus décisionnel national. La région du Pacifique présente également certains des taux les plus élevés au monde de maladies non transmissibles et de facteurs de risque associés, ce qui accentue les problèmes de handicap.

## **B. Donner les moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité**

27. Dans le Pacifique, la vulnérabilité et la marginalisation sont étroitement liées à l'accès aux ressources et à la gouvernance, à la difficulté de se faire entendre et de participer, à l'accès aux droits fondamentaux et aux droits procéduraux et à la justice. En tant qu'élément du Cadre d'action du Pacifique pour le droit des personnes handicapées et à l'appui de la Stratégie d'Incheon, d'importantes initiatives de réforme législative, politique et budgétaire sont mises en œuvre pour répondre aux besoins des personnes handicapées et des femmes. Des progrès constants ont été accomplis dans tout le Pacifique en ce qui concerne l'élaboration de cadres législatifs conformes à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L'examen des législations des Îles Salomon, des États fédérés de Micronésie, des Tonga et de Tuvalu en sont à des stades différents.

28. En dépit des sombres perspectives en matière d'égalité des sexes, la Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes constitue une initiative régionale importante qui souligne la nécessité d'une action accélérée en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles. Des progrès constants ont été enregistrés dans le domaine de l'élaboration des politiques nationales, par exemple l'adoption de mesures temporaires spéciales visant à encourager la représentation des femmes à Samoa, qui a permis d'obtenir la plus forte proportion de candidates élues aux élections générales de 2016. Plusieurs pays,

dont les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, les Îles Salomon, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu, ont également adopté une législation sur la violence domestique. Afin de maintenir le rythme de progression, les dirigeants du Pacifique se sont engagés à mettre en œuvre des mesures politiques nationales en vue de promouvoir l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur l'appui aux femmes handicapées, l'adoption de mesures temporaires spéciales, l'amélioration de l'accès des femmes à l'emploi et aux possibilités économiques et l'amélioration des services de santé sexuelle et procréative.

29. La nécessité de préserver l'identité du Pacifique, qui est un thème récurrent dans la sous-région, ainsi que la situation géographique, la culture et la tradition, sont des facteurs qui accentuent la marginalisation et la vulnérabilité. La discrimination persistante à l'égard des groupes marginalisés demeure un problème, la transparence et la responsabilité étant limitées en ce qui concerne notamment l'allocation de ressources aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées ainsi qu'aux lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transgenres et queer. Les normes traditionnelles qui renforcent l'inégalité continuent d'exister et les groupes vulnérables n'ont que peu l'occasion d'être entendus ou sollicités.

30. Tous les risques associés à la migration, au déplacement et à la réinstallation des populations pour des raisons climatiques sont généralement encourus de manière disproportionnée par les femmes et les groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. L'Organisation des Nations Unies, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes mettent en œuvre une stratégie interinstitutions pour traiter les questions indissociables de sécurité économique, en organisant des activités d'autonomisation qui facilitent la mobilité de la main-d'œuvre en toute sécurité, et donc la diversification des moyens de subsistance, et la sécurité communautaire et politique en élaborant un cadre régional appelé à protéger les communautés touchées par les changements climatiques et les droits des populations qui migrent du fait de ces changements.

### **C. Faire face aux problèmes et aux défis émergents grâce à la coopération et à l'intégration économiques sous-régionales, conformément à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique**

31. Le manque de données fiables et à jour, dans et sur le Pacifique, a longtemps compromis la planification et la prestation de services, ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes de développement. Compte tenu des contraintes en matière de capacités et de l'ampleur et de la complexité de la mise en œuvre des indicateurs associés aux objectifs de développement durable, le défi consiste à définir des indicateurs prioritaires qui permettront de garantir que le Programme 2030 est à la fois pertinent et réalisable dans le contexte du Pacifique. S'il est important de reconnaître les contraintes inhérentes à la capacité statistique, celles-ci ne doivent pas pour autant réfréner l'ambition de pleinement contextualiser et mettre en œuvre le Programme 2030. Au contraire, il sera essentiel pour la sous-région de tirer parti de la dynamique qui sous-tend l'appel mondial en faveur d'une révolution des données pour suivre les indicateurs nationaux et régionaux prioritaires.

32. Le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, approuvé par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique en juillet 2014, définit un processus rigoureux qui comporte un contrôle du caractère régional des

questions, afin de recenser les priorités régionales et d'y répondre. Il inclut surtout les valeurs régionales du Pacifique, dont les participants au Forum sont convenus qu'elles guideraient l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. L'année suivante, les dirigeants du Forum ont également lancé un processus de regroupement des systèmes pour, entre autres, réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports et mettre en place des processus de suivi et d'examen efficaces, guidés par le Programme 2030. Dans le cadre de l'élaboration d'indicateurs nationaux, l'accent a trop souvent été mis sur le respect des exigences mondiales en matière de rapports, au lieu de se concentrer sur les priorités politiques nationales. Agissant pour le compte du système des Nations Unies dans le Pacifique, le secrétariat a contribué à l'élaboration de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable, que les dirigeants du Forum ont lancée en 2017. L'une de ses principales composantes est l'établissement de rapports intégrés, qui comprend un ensemble provisoire de 132 indicateurs des objectifs de développement durable. Des systèmes de planification et de budgétisation liés permettent une mise en œuvre mieux coordonnée des priorités de planification (alignées sur les priorités gouvernementales, notamment les objectifs de développement durable), une meilleure responsabilisation des services et/ou ministères chargés de l'exécution des mesures et un suivi documenté des résultats, qui facilite une affectation modulable de ressources pour une exécution optimale des priorités nationales.

33. L'adoption du Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique : approche intégrée de la lutte contre les changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe témoigne de la nécessité d'aborder la question des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe d'une manière cohérente. Le Cadre contient un ensemble de lignes directrices facultatives à l'appui de la coordination et de l'action visant à renforcer l'adaptation et la réduction des risques afin d'accroître la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes ; du développement à faible intensité de carbone et du renforcement des mesures de préparation aux catastrophes, d'intervention et de redressement. Il est utile pour les autorités nationales, les organismes régionaux, le secteur privé et la société civile. Les dirigeants du Forum ont également adopté l'initiative du Pacifique bleu, qui, guidée par le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, encourage l'action collective pour accroître la solidarité, renforcer le potentiel de gestion partagée de l'océan Pacifique et améliorer l'appropriation et le rendement des activités halieutiques. Il est destiné à constituer le fondement d'un engagement à long terme de la politique étrangère au niveau régional pour agir comme un tout, un tout formé par le « continent bleu ». Tout en reconnaissant la nécessité de s'attaquer aux causes des changements climatiques et aux autres menaces existentielles qui pèsent sur l'océan Pacifique et les activités halieutiques, la meilleure stratégie d'adaptation dont dispose le Pacifique est de faire en sorte que les zones de pêche dans cette région se portent de la meilleure façon possible afin de faire face aux difficultés à venir.

34. La région fait face à l'instabilité budgétaire en adoptant des mécanismes tels que l'Accord de Nauru concernant la coopération dans la gestion des zones de pêche d'intérêt commun, un accord de gestion conjointe de la plus grande pêche thonière durable à la senne coulissante du monde qui fournit des recettes non fiscales représentant environ 38 % des recettes publiques actuelles en moyenne. Un autre exemple est fourni par la Pacific Catastrophe Risk Insurance Company, qui, en cas de sinistre répondant à des critères paramétriques spécifiques, déclenche immédiatement un versement aux pays insulaires du Pacifique participants. Le Mécanisme pour le renforcement des infrastructures dans la région du Pacifique, qui est un

partenariat entre les principaux partenaires de développement et les banques multilatérales, est un autre exemple de coopération régionale visant à mettre en commun l'aide des donateurs au développement des infrastructures dans les pays insulaires du Pacifique.

35. La connectivité à large bande dans les pays insulaires du Pacifique a continué de s'améliorer dans certaines régions malgré l'immensité de la sous-région. Pour que le haut débit soit accessible à tous et abordable pour tous, des mesures supplémentaires doivent être prises, y compris par d'autres secteurs, comme celui de l'énergie. Bien que la connectivité à large bande se soit améliorée grâce à des réformes réglementaires, le fossé du haut débit continue de se creuser malgré des interventions politiques bien intentionnées.

## **IV. Asie du Sud-Est**

### **A. Problèmes et défis persistants et émergents dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030**

36. Les progrès accomplis par les pays d'Asie du Sud-Est dans la mise en œuvre du Programme 2030 sont variables, comme on peut le constater à la lecture des examens nationaux volontaires qu'ils effectuent. En Asie du Sud-Est, 7 pays sur 10 ont procédé à des examens nationaux volontaires. Seuls Brunéi Darussalam, le Cambodge et le Myanmar ne l'ont pas fait.

37. La sous-région est aux prises avec de nombreux problèmes, qui vont de l'aggravation des écarts de développement à l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité. On citera notamment les obstacles à une connectivité ininterrompue, l'exclusion sociale et les inégalités, la résilience aux catastrophes et la réduction des risques en la matière. Parvenir à une croissance durable demeure également un défi dans de nombreuses économies. Des différences significatives d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays en ce qui concerne les résultats en matière de développement compromettent l'engagement à ne laisser personne de côté.

38. L'expansion du commerce et de l'investissement exige une meilleure intégration des marchés, qui à son tour dépend d'une connectivité ininterrompue des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication. En outre, il est indispensable de renforcer le programme de protection sociale pour réduire les inégalités au sein des pays de la sous-région et d'un pays à l'autre, veiller à ce que personne ne soit laissé de côté et renforcer la résilience pour réduire les risques de catastrophe. Le renforcement de la résilience est au cœur des objectifs de développement durable et nécessite souvent des solutions transfrontières et des innovations technologiques.

### **B. Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité**

39. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) continue de collaborer avec des organisations sous-régionales telles que l'ASEAN pour appuyer des objectifs sous-régionaux plus larges d'autonomisation des populations, de réduction des inégalités croissantes et de soutien à une croissance plus inclusive, équitable et durable en Asie du Sud-Est. À cette fin, les principaux domaines prioritaires sont la connectivité des infrastructures, la résilience aux catastrophes et les inégalités, notamment en ce qui concerne le vieillissement de la population, ainsi que l'intégration régionale et les questions transversales connexes.

40. La CESAP aide les pays à développer la connectivité régionale et à faire en sorte que la prospérité croissante de la région soit plus largement partagée grâce à la mise en œuvre de plusieurs instruments tels que le Plan-cadre aux fins de la connexion des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Plan stratégique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour les transports (2016-2025) et le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021). Il est particulièrement important de renforcer la viabilité de l'approvisionnement en électricité grâce à une connectivité sous-régionale accrue, car la demande d'énergie dans les pays d'Asie du Sud-Est est appelée à augmenter au cours des prochaines décennies. Satisfaire cette demande, en particulier pour l'électricité, demeurera une préoccupation de premier plan. Le faire de manière durable, tout en garantissant l'accessibilité financière et la fiabilité de l'approvisionnement, devrait déterminer ce que sera la transition des pays vers des sources d'énergie plus durables. La CESAP appuie l'élaboration de feuilles de route nationales pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et l'harmonisation des stratégies énergétiques nationales existantes avec cet objectif et avec une perspective régionale. Pour ce faire, la CESAP procède à l'analyse et à la cartographie des infrastructures énergétiques aux niveaux sous-régional et national.

41. Le renforcement de la résilience est fondamental pour la poursuite du développement de la sous-région. La montée des inégalités et la diminution de la cohésion sociale, l'instabilité du développement économique et les impacts des changements climatiques sont des points de tension qui convergent rapidement, créant un contexte plus imprévisible pour les politiques et la planification dans la région et ailleurs. Pour renforcer la résilience et réduire les risques de catastrophe dans la sous-région, la CESAP, en tant qu'entité chef de file du programme prioritaire de sensibilisation aux risques et d'évaluation de ces risques, appuie la mise en œuvre du Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes, la Déclaration de l'ASEAN relative à la culture de prévention au service d'une société pacifique, inclusive, résiliente, saine et harmonieuse, et la Déclaration sur le thème « One ASEAN, One Response: ASEAN Responding to Disasters as One in the Region and Outside the Region » (Une ASEAN, une action : unité d'action de l'ASEAN face aux catastrophes dans la région et en dehors). La CESAP continue d'améliorer ses analyses afin d'accroître les connaissances régionales sur les risques de catastrophe et la résilience, de promouvoir une large diffusion de ces connaissances, de recenser les difficultés et les possibilités de partage des données et de fournir la base analytique de la coopération régionale.

42. La croissance économique impressionnante et les progrès remarquables de l'Asie du Sud-Est en matière de réduction de la pauvreté n'ont pas suffi à combler les écarts de revenus entre les riches et les pauvres, ni à améliorer l'égalité d'accès aux services essentiels. Ce sont essentiellement les femmes et les groupes vulnérables, comme les personnes âgées, qui sont victimes de ces disparités. En Asie du Sud-Est, les personnes très âgées représentent une proportion modeste des 60 ans ou plus, mais cette proportion devrait atteindre environ 15 à 16 % d'ici à 2050. Les systèmes de protection sociale sont essentiels pour atténuer la pauvreté des personnes âgées et si des politiques efficaces sont adoptées, le vieillissement de la population pourrait marquer le début d'une période de progrès soutenus en matière de développement. La CESAP, qui aide les États membres de l'ASEAN à mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, a procédé au troisième examen régional de ce Plan d'action. Elle continuera à aider l'ASEAN, notamment pour l'élaboration d'un projet de plan d'action visant à

donner suite à la Déclaration de Kuala Lumpur sur le vieillissement intitulée « Autonomisation des personnes âgées dans l'ASEAN ». Au niveau de la sous-région, la CESAP contribue également aux concertations sur les politiques visant à faire face au vieillissement de la population.

**C. Faire face aux problèmes et défis émergents grâce à la coopération et à l'intégration économiques sous-régionales, conformément à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique**

43. La Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique recense les principaux domaines appelant une coopération régionale afin de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans un ensemble de domaines prioritaires. Elle s'attache notamment à lutter contre le creusement des inégalités, à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience, aux changements climatiques, à la gestion des ressources naturelles, aux transports, aux technologies de l'information et de la communication et à la connectivité énergétique, autant de domaines qui intéressent les pays de l'Asie du Sud-Est.

44. La dimension humaine occupe une place centrale dans le Programme 2030 et dans certaines initiatives sous-régionales comme les Grandes orientations de la communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025, l'objectif étant d'assurer une prospérité partagée et d'améliorer le bien-être. Résolument axés sur l'humain, ces grands programmes font d'ailleurs une large place à l'inclusion et à l'interdépendance, l'accent étant mis en particulier sur les pauvres et les groupes vulnérables. Les efforts devront donc porter sur la réduction des obstacles et l'amélioration de la connectivité, le renforcement de la résilience et la garantie d'un accès équitable pour tous grâce à des initiatives visant à réduire les écarts de développement et à garantir que nul ne soit laissé de côté.

45. Ces dernières années, dans le cadre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat a travaillé en étroite concertation avec l'ASEAN pour renforcer la collaboration en faveur d'un développement inclusif et durable, conformément aux Grandes orientations et au Programme 2030. À la faveur de cette collaboration, il est devenu manifeste que les deux programmes sont complémentaires. Les auteurs du rapport intitulé *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development: A Framework for Action*, présenté lors du Sommet ASEAN-ONU en 2017, ont défini cinq domaines prioritaires se prêtant à des approches intersectorielles et multidimensionnelles pouvant accélérer la réalisation simultanée des objectifs communs aux deux programmes. Ces cinq domaines sont les suivants : renforcement de la résilience, consolidation des infrastructures, consommation et production durables, élimination de la pauvreté, et gestion durable des ressources naturelles.

46. Le rapport montre que les États membres de l'ASEAN ont accompli des progrès en améliorant sensiblement la situation économique, sociale et environnementale. Afin de solidifier ces acquis et de donner suite aux Grandes orientations et au Programme 2030, les pays devront accélérer leurs efforts. Or, il ressort du rapport que l'un des meilleurs moyens d'y parvenir est de se concentrer sur les aspects complémentaires des deux programmes. Sept initiatives phares pourraient ainsi être prises à l'appui de mesures concrètes grâce auxquelles les ressources, limitées, pourraient être exploitées de la manière la plus efficace et inclusive possible pour obtenir des résultats concrets dans un large éventail de priorités liées au développement durable.

## V. Asie du Sud et du Sud-Ouest

47. Le Programme 2030 est particulièrement pertinent pour les États membres d'Asie du Sud. En dépit de sa croissance économique robuste et autres réalisations en matière de développement, les pays de l'Asie du Sud sont particulièrement touchés par la pauvreté et par diverses formes de dénuement. Or, du fait du poids démographique de l'Asie du Sud à l'échelle mondiale et de la proportion de pauvres, le reste du monde ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable si elle-même ne les atteint pas. C'est pourquoi il faudra combler les lacunes actuelles en matière de capacités et renforcer les moyens de mise en œuvre en s'appuyant sur la coopération régionale.

### A. Problèmes et défis persistants et émergents dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

48. L'Asie du Sud a eu beau accomplir des progrès importants dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les chiffres montrent que la sous-région demeure, à l'échelle mondiale, un foyer de pauvreté et de faim : 36 % des cas d'extrême pauvreté dans le monde, un tiers des victimes de la faim dans le monde et presque la moitié des cas de malnutrition infantile dans le monde y sont concentrés<sup>4</sup>. Elle se caractérise également par d'importants écarts de développement en termes d'accès à l'éducation, aux services de santé et d'assainissement, d'énergie non polluante et de protection sociale.

49. L'un des principaux défis auxquels la sous-région est confrontée en matière de développement durable et d'élimination de la pauvreté est lié au fait que la croissance économique n'a pas permis de créer un nombre suffisant d'emplois décents pour tirer parti de l'explosion démographique de la population jeune. Dans le rapport intitulé *Achieving the Sustainable Development Goals in South Asia*, la CESAP a constaté que la croissance non créatrice d'emplois était le résultat d'une « erreur de parcours » de la transformation structurelle. En effet, l'Asie du Sud n'a pas été en mesure d'exploiter le potentiel de création d'emplois de l'industrie manufacturière, l'agriculture étant toujours le moyen de subsistance de près de la moitié des habitants, même si sa part dans le revenu national a reculé pour ne représenter plus qu'environ 15 %<sup>5</sup>. La paucité des ressources, les disparités entre les sexes, la mortalité infantile et la malnutrition sont autant de manifestations de l'inégalité des chances, résultant d'une répartition inégale des revenus qui fait que la pauvreté se perpétue inéluctablement d'une génération à l'autre.

50. Cette croissance globalement peu solide est directement à l'origine de certaines déficiences structurelles importantes, qui se traduisent à leur tour par d'énormes carences de développement, notamment sur le plan des technologies et des infrastructures. En effet, en Asie du Sud, la part du PIB consacrée à la recherche-développement et aux infrastructures est nettement inférieure à la moyenne mondiale. Les insuffisances en termes de transport, de technologie et d'infrastructure de base amputent la sous-région de 3 à 4 % de son PIB<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> *Achieving the Sustainable Development Goals in South Asia: Key Policy Priorities and Implementation Challenges* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.12).

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.



51. De surcroît, l'Asie du Sud est l'une des sous-régions les plus durement touchées par les phénomènes climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles, qui occasionnent des pertes économiques considérables. Ces phénomènes, de plus en plus fréquents, tirent la croissance économique vers le bas et peuvent même réduire à néant les progrès de plusieurs années. D'après les projections du secrétariat concernant les perspectives climatiques pour l'année 2050, les pays d'Asie du Sud seront parmi les premières victimes de l'insécurité alimentaire causée par les changements climatiques<sup>7</sup>.

## **B. Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité**

52. Le deuxième Forum de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable, organisé par la CESAP à New Delhi les 4 et 5 octobre 2018, avait pour thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Les participants y ont souligné que la réalisation des objectifs en Asie du Sud exigeait une action concertée reposant sur les quatre socles de la démocratie – le pouvoir judiciaire, le pouvoir législatif, les médias et la société civile –, ainsi qu'une unité d'action de multiples acteurs au niveau local. Étant donné que les objectifs sont liés entre eux et influent les uns sur les autres, les initiatives régionales devraient compléter les réformes menées au plan national<sup>8</sup>.

53. Parmi les objectifs de développement durable, l'objectif 8 (travail décent et croissance économique) a été jugé d'une importance cruciale pour l'Asie du Sud, notamment en raison de ses liens étroits avec l'objectif 10 (réduction des inégalités) et l'objectif 13 (lutte contre les changements climatiques). En ce qui concerne l'objectif 8, les priorités pour l'Asie du Sud résident essentiellement dans la mise en valeur des ressources humaines par le biais de programmes de formation professionnelle et d'acquisition de compétences axés sur le monde du travail, suivis d'investissements dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et dans les technologies qui stimulent l'emploi. Les pays d'Asie du Sud doivent également exploiter leur potentiel d'exportation en diversifiant les secteurs d'exportation et en facilitant le commerce, la connectivité jouant à cet égard un rôle central car le coût du commerce dans la sous-région est un des plus élevés du monde<sup>9</sup>.

54. Pour que l'Asie du Sud puisse atteindre les objectifs 8 et 10, elle devra engager des réformes dans les domaines suivants : la facilité à faire des affaires ; l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et la sécurité sur le lieu de travail ainsi que la protection de tous les travailleurs ; l'élargissement de la protection sociale et l'amélioration de la qualité des services publics fournis et de l'inclusion financière.

<sup>7</sup> *Leave No One Behind: Disaster Resilience for Sustainable Development – Asia-Pacific Disaster Report 2017* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.16).

<sup>8</sup> CESAP, National Institution for Transforming India, et Research and Information System for Developing Countries, « South Asia Forum on Sustainable Development Goals », rapport de la réunion, New Delhi, 4 et 5 octobre 2018. Disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/sites/default/files/South%20Asia%20SDG%20Forum%202018%20Report.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/South%20Asia%20SDG%20Forum%202018%20Report.pdf).

<sup>9</sup> *Unlocking the Potential of Regional Economic Cooperation and Integration in South Asia: Potential, Challenges and the Way Forward* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.14).

**C. Faire face aux problèmes et défis émergents grâce à la coopération et à l'intégration économiques sous-régionales, conformément à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique**

55. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030, les pays d'Asie du Sud sont confrontés à de nombreux défis communs, ce qui plaide en faveur de la cohérence et de la coordination des politiques au niveau sous-régional. Une solution susceptible de soutenir la croissance serait de renforcer le commerce intrarégional et l'intégration des marchés, compte tenu en particulier du faible niveau de commerce intrarégional en Asie du Sud, qui n'exploite qu'environ un tiers de son potentiel, comme l'a relevé la CESAP. La coopération régionale suppose de tisser des partenariats multipartites nécessaires au partage des meilleures pratiques et au renforcement des capacités dans un certain nombre de domaines particuliers. Le Forum de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable a estimé que les principaux domaines dans lesquels des réseaux régionaux de connaissances devraient être développés concernaient la coopération en matière de financement, de technologie, de résilience face aux aléas climatiques et de capacité statistique.

56. Des sources de financement nouvelles et innovantes devront être mobilisées si l'on veut compenser le lourd déficit d'infrastructure en Asie du Sud. C'est pourquoi les modèles classiques de financement doivent être repensés et le financement doit être envisagé comme un effort collectif privilégiant, dans un esprit de coopération régionale, la participation des pouvoirs publics, du secteur privé, des acteurs non gouvernementaux, des organismes donateurs intergouvernementaux et autres acteurs. Le retrait de la catégorie des pays les moins avancés de trois pays d'Asie du Sud (le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal), qui interviendra dans les quatre prochaines années, leur posera de nouveaux problèmes financiers. De plus, le financement des infrastructures en Asie du Sud, qui connaît une urbanisation rapide, devra impérativement passer par la fourniture d'infrastructures et de services urbains écologiquement viables, ce qui suppose d'intervenir au niveau de l'environnement institutionnel et des instruments fiscaux, tel qu'il ressort de plusieurs débats régionaux.

57. L'accès à la technologie est capital pour les pays d'Asie du Sud, car le lien entre la technologie, le régime des droits de propriété intellectuelle et le financement n'a pas été vraiment pris en compte dans les débats relatifs aux objectifs de développement durable. La coopération est nécessaire pour trouver des solutions peu coûteuses permettant de satisfaire aux impératifs technologiques qui sont une condition du développement. Il serait bon de mener des travaux de recherche collaboratifs afin de tirer parti des synergies en matière d'« innovation frugale » en vue de remédier aux problèmes communs aux pays d'Asie du Sud.

58. Il est essentiel d'agir collectivement pour améliorer la viabilité écologique des pays d'Asie du Sud en privilégiant les solutions sobres en carbone et en tenant compte de la géographie des pays limitrophes ainsi que de leur grande vulnérabilité face aux nombreuses menaces liées aux changements climatiques. Les pays d'Asie du Sud ont certes pris des mesures institutionnelles et politiques à divers niveaux, mais nous n'en sommes pas encore au stade de l'action coordonnée au niveau régional. Toutefois, des progrès ont été accomplis à l'échelon régional pour s'attaquer aux menaces

croissantes qui pèsent sur la sécurité alimentaire des secteurs agricoles, particulièrement sensibles aux aléas climatiques, des pays concernés<sup>10</sup>.

59. Dans le cadre d'évaluations périodiques et de leurs examens nationaux volontaires, les pays d'Asie du Sud ont indiqué qu'ils manquaient de capacités techniques pour recueillir et traiter les données nécessaires à l'élaboration de politiques. La coopération tendant à renforcer les systèmes statistiques nationaux grâce au partage d'expériences pourrait passer par une collaboration et des partenariats novateurs avec des établissements d'enseignement et des universités, sans oublier les milieux académiques, les réseaux de connaissances et les organisations de la société civile<sup>11</sup>.

60. Les besoins en termes de gestion des données et de collaboration dans le but de mieux cerner les zones de convergence des vulnérabilités transfrontières sont étroitement liés. Les réseaux régionaux de connaissance peuvent contribuer à améliorer la fourniture des prestations de sécurité sociale. Il pourrait être utile d'échanger des données d'expérience sur les moyens d'améliorer le repérage des bénéficiaires, ainsi que sur la portée et l'étendue de la protection offerte et l'efficacité des programmes de protection sociale. La CESAP collabore avec des organisations de la société civile, telles que le South Asian Women Development Forum, afin de faire bénéficier la sous-région des données d'expérience d'autres sous-régions et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin pour combler les écarts entre les sexes.

61. En ce qui concerne les questions de connectivité de transport transfrontière et de facilitation des transports, la CESAP a préconisé la création d'un couloir de fret multimodal Est-Ouest reliant le Myanmar à l'Asie centrale et l'Europe, qui serait ponctué de liaisons de connexion vers les pays sans littoral. Un tel couloir pourrait faire gagner beaucoup de temps tout en faisant baisser les coûts de transport. Dans le même ordre d'idée, la coopération régionale visant à exploiter le potentiel des énergies renouvelables par la mise en place de projets d'exploitation de l'énergie hydroélectrique dans le cadre d'accords d'échange d'électricité peut grandement contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et du Programme 2030<sup>12</sup>.

62. Le Forum de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable a proposé la création d'un réseau pour l'Asie du Sud qui aurait vocation à promouvoir la réalisation des objectifs dans la sous-région. Compte tenu de la neutralité du secrétariat, de son caractère intergouvernemental, de ses compétences techniques dans plusieurs secteurs et de la présence stratégique de la CESAP dans la sous-région, ainsi que de son mandat axé sur la coopération régionale pour le développement, la CESAP a été invitée à faciliter la création dudit réseau.

<sup>10</sup> CESAP, South Asia Centre for Policy Studies, et Research and Information System for Developing Countries, « Policy Dialogue on Unlocking the Potential of Regional Cooperation in South Asia for Achieving Sustainable Development Goals », document établi pour la réunion, New Delhi, 6 octobre 2018 (disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/sites/default/files/Policy%20dialogue%20on%20regional%20cooperation\\_Key%20Highlights.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/Policy%20dialogue%20on%20regional%20cooperation_Key%20Highlights.pdf)) et Mustafizur Rahman, Estiaque Bari et Sherajum Monira Farin, « Operationalizing the SAARC food bank: issues and solutions », CESAP, South and South-West Asia Development Papers 1803 (New Delhi, 2018).

<sup>11</sup> La CESAP appuie les équipes de pays des Nations Unies en Asie du Sud dans la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

<sup>12</sup> CESAP, *Integrating South Asia's Power Grid for a Sustainable and Low Carbon Future* (Bangkok, 2018).

63. Les objectifs de développement durable représentent un programme de développement pouvant servir d'assise à des partenariats et coalitions entre pays d'Asie du Sud, la coopération régionale pouvant, comme l'ont reconnu les parties concernées, contribuer aux mécanismes nationaux de mise en œuvre, mais aussi les compléter. La mise en place d'un dispositif régional et sous-régional de concertation et de coordination des politiques, notamment dans le cadre du Forum de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable, est l'une des principales réalisations du secrétariat dans la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. La CESAP, par l'intermédiaire de son Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, continuera d'apporter son concours à ces initiatives afin d'aider les États membres par des travaux d'analyse des politiques générales et la diffusion de connaissances, ainsi que par ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, tout en faisant fonction d'instance de coopération à l'échelle sous-régionale.

## **VI. Questions à examiner par la Commission**

64. La Commission est invitée à donner des orientations au secrétariat sur les domaines d'activité prioritaires, ainsi que sur les approches et partenariats qui permettraient de surmonter les obstacles et d'exploiter les possibilités qui se présentent à la sous-région dans le contexte du Programme 2030, en particulier s'agissant de donner des moyens d'action aux populations et d'assurer l'inclusion et l'égalité, afin que ses initiatives soient mieux ciblées et exécutées.

---